

Rapport d'activité

Version de février 2021
pour la période 2019/2020

Site Natura 2000 des carrières souter- raines de Villegouge

Département de la Gironde



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BILLÈRE : 28, route de Bayonne - 64140 Billère—tél. 05 59 32 65 19—billere@cen-na.org

Maitrise d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Structure porteuse

Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Co-animateur Natura 2000

Structure :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine
Président :	Philippe SAUVAGE
Directeur :	Pierre SELIQUER
Responsable de l'antenne Gironde :	Quentin DILASSER
Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

Structure :	Chambre d'agriculture de la Gironde
Président :	Jean-Louis DUBOURG
Directeur :	Thierry MAZET
Chef de service :	Laurent COURAU
Chargée de mission Natura 2000 :	Lanon DANIAU
Antenne Gironde :	17 cours Xavier Arnoz - CS71305 - 33082 Bordeaux Cedex

Rédaction du bilan

Rédaction :	Pascal TARTARY, Animatrice Natura 2000 (CEN NA) Manon DANIAU, Co-animatrice Natura 2000 (CA33)
Relecture :	Quentin DILASSER, Responsable de l'antenne Gironde (CEN NA)
Validation :	Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission (DDTM33)

Cartographie

Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000

Illustrations

Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
I. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOCB.....	6
A. Enjeux écologiques identifiés sur le site.....	6
B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels.	7
C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs.	9
II. Missions de la structure animatrice.....	12
A. Gestion des habitats et espèces.....	12
1. <i>Contrat Natura 2000</i>	12
2. <i>Mesures agroenvironnementales</i>	16
3. <i>Charte Natura 2000</i>	18
4. <i>Synthèse cartographique des actions de contractualisation</i>	19
B. Suivi des évaluations d'incidences.	20
C. Suivis scientifiques.....	21
1 Résultats des comptages de l'année.....	21
2 Analyse des résultats sur la période 2008/2020.....	21
D. Information, communication et sensibilisation.	23
E. Veille à la cohérence des politiques publiques.	24
F. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.	25
G. Saisie sous le logiciel SIN2.	26
H. Versement des données au système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel.	26
III. Dynamique territoriale.....	27
A. Relevé du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.....	27
CONCLUSION.....	28

Table des figures

<i>Figure 1 : Le site Natura 2000 des carrières de Villegouge au sein du département de la Gironde.....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 2 : Synthèse des démarches de contractualisation sur le site.</i>	<i>19</i>
<i>Figure 3 : Evolution des populations reproductrices sur le site de Villegouge depuis 2008.....</i>	<i>22</i>
<i>Figure 4 : Page internet du site Natura 2000 de Villegouge.....</i>	<i>23</i>

Table des tableaux

<i>Tableau I : Habitats et espèces ayant justifié la désignation du site (Source : DOCOB).....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau II : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB).</i>	<i>7</i>

<i>Tableau III : Actions à entreprendre (Source : DOCOB).....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 4 : Contact pris lors de l'année 2019/2020.</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 5 : Rappel des contrats en attente de validation depuis la mise en œuvre du DOCOB.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 6 : Rappel des contrats concrétisés lors des différentes phase d'animation</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 7 : Panel d'exploitations interrogées pour la mise en œuvre possible de MAEC.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 8 : Bilan de l'enquête sur la mise en œuvre de MAEC.</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 9 : Diagnostic d'exploitation entreprise en 2019-2020.</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 10 : Rappel des MAEC en attente de concrétisation depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 11 : Bilan des MAEC proposées et mises en œuvre sur le territoire depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 12 : Bilan du nombre de contacts démarchés pour signer la charte Natura 200 en 2019-2020.</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 13 : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 en 2019-2020.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 14 : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000.</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 15 : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site.</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 16 : Observations de chauves-souris dans le cadre des inventaires de cavités (Photo : GCA, 2020).</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 17 : Rencontres engagées avec les collectivités locales depuis la mise en œuvre de l'animation Natura 2000</i>	<i>24</i>
<i>Tableau XVIII : Liste des rencontres autour de la gouvernance et de la gestion administrative et financière du site.</i>	<i>25</i>

Table des annexes

Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000

Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL

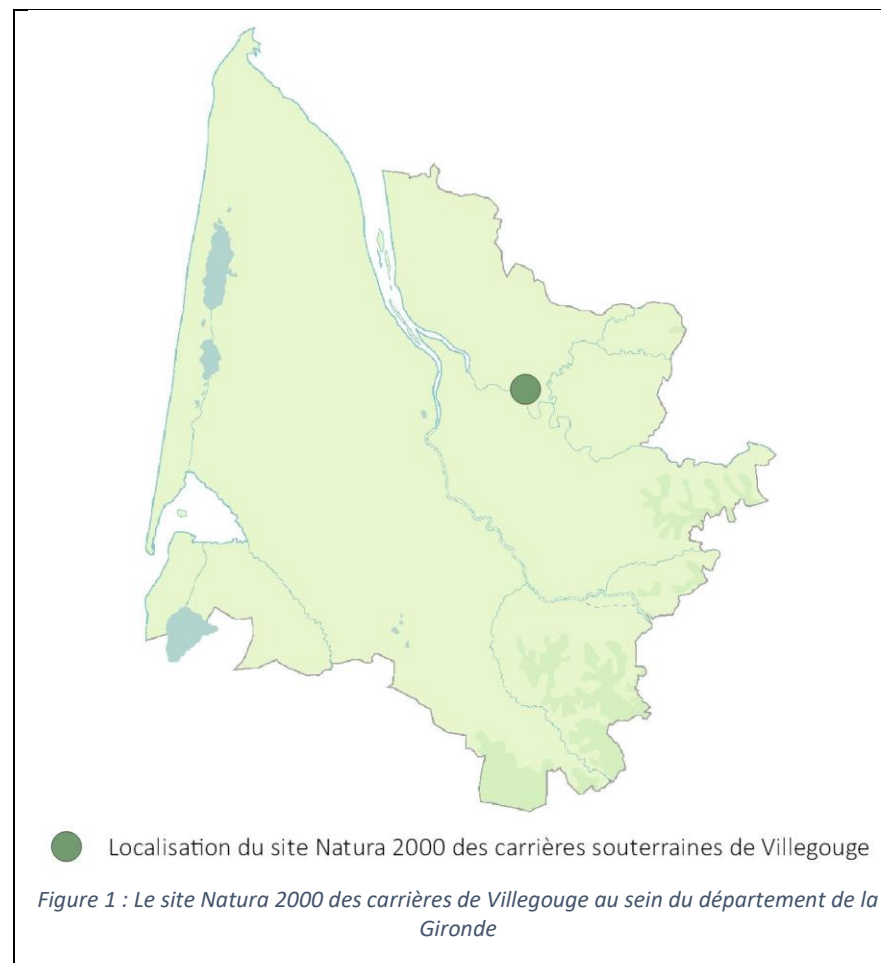
Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation

INTRODUCTION.

Le site Natura 2000 des « carrières souterraines de Villegouge » (FR 7200705) s'étend sur une superficie de 960 ha au sein de la région viticole du Fronsadais en Gironde, à environ 30 km au nord-est de l'agglomération de Bordeaux et à 10 km à l'ouest de la ville de Libourne. Il correspond à une partie du plateau calcaire s'étendant de Lugon-et-l'Île-du-Carnay à Villegouge et jusqu'au palus de Saint-Germain-la-Rivière.

Le Document d'objectifs (DOCOB), élaboré par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine a été validé lors du Comité de Pilotage (COPIL) du 10/12/2010. L'Etat est porteur du DOCOB et a confié pour trois ans l'animation au groupement constitué du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour la partie concernant les espaces naturels et de la Chambre d'agriculture de la Gironde pour la partie relative aux actions agro-écologiques.

Le présent bilan d'animation couvre la première année de la troisième tranche d'animation du site sur la période allant du 13 décembre 2019 au 13 décembre 2020.



I. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOCB.

A. Enjeux écologiques identifiés sur le site.

Tableau I : Habitats et espèces ayant justifié la désignation du site (Source : DOCOB).

Code	Libellé des habitats d'intérêt communautaire sur le site	Enjeu de conservation		Code	Nom scientifique	Enjeu de conservation
-	-	-		1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort
				1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Fort
				1307	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Très fort
				1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Moyen
				1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Très fort
				1321	Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>	Fort
				1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Moyen
				1324	Grand Murin – <i>Myotis myotis</i>	Très fort

B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels.

Tableau II : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB).

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
O1 - Maintenir et les gites à chauves-souris	O11 Assurer la tranquillité et pérennité des gites de mise bas, en particulier espèces annexe II	CT1 ; CT2 ; GH1 ; CT3 ; GH2 ; GH3 ; CT4 ; GH4 ; GH5 ; GH6 ; GH7 ; GH8 ; CT6
	O12 Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation, en particulier du petit rhinolophe, du grand rhinolophe et du murin à oreilles échancrées	CT4 ; GH4 ; CT5 ; GH5 ; GH6 ; GH7 ; GH8 ; CT6
	O13 Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	GH5 ; GH6 ; GH7 ; GH8 ; CT6 ; CT7
O2 - Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris	O21 Préserver et/ou restaurer les terrains de chasse des chauves-souris, en particulier des espèces de l'annexe II	ES1 ; ES2 ; ES3 ; ES4
	O22 Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèces « murin de grande taille »	GH9 ; GH10 ; GH11 ; GH12 ; GH13 ; GH14 ; GH15 ; GH20 ; GH21 ; GH22
	O23 Améliorer les zones potentielles de chasse du petit rhinolophe	GH16 ; GH17 ; GH18 ; GH19 ; GH20 ; GH21 ; GH22
	O24 Préserver et/ou restaurer les routes de vol, en particulier pour le petit rhinolophe	GH23 ; GH24 ; GH25 ; GH26
O3 - Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	O31 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	SE1
	O32 Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	SE2
	O33 Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	SE3
O4 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	O41 Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	VA1
O5 Animer l'application du Document d'Objectifs	O51 Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs	AN1 ; AN2 ; AN3 ; AN4 ; AN5

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
	O52 Mettre en œuvre des mesures contractuelles	AN6 ; AN7 ; AN8 ; AN9 ; AN10 ; AN11 ; AN12 ; AN13
	O53 Mettre en œuvre des mesures hors contrat	AN14 ; AN15 ; AN16
	O54 Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	AN17 ; AN18
	O55 Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan	AN19 ; AN20 ; AN21 ; AN22 ; AN23
<p><i>Légende : CT = action technique préparatoire GH = gestion des habitats ES = étude scientifique</i> <i>SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i></p>		

C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs.

Tableau III : Actions à entreprendre (Source : DOCOB).

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
CT1	Identification de l'utilisation de la carrière de Meyney par les colonies	Hors contrat	O11	O1
CT2	Identifier les gîtes de mise bas du petit rhinolophe	Hors contrat	O11	O1
CT3	Identifier les gîtes arboricoles des Barbastelles et Murin de Bechstein	Hors contrat	O11	O1
CT4	Inventaire des accès, cartographie des galeries et évaluation de la stabilité de la carrière de Meyney et de Saute qui peut	Hors contrat	O11 ; O12	O1
CT5	Identifier les autres gîtes d'hibernation	Hors contrat	O12	O1
CT6	Évaluation la fréquentation des carrières	Hors contrat	O11 ; O12 ; O13	O1
CT7	Identifier les sites de swarming	Hors contrat	O13	O1
GH1	Conseiller les propriétaires et aménager si nécessaire	Charte Natura 2000	O11	O1
GH2	Maintenir des îlots de vieillissements	Contrat forestier	O11	O1
GH3	Informers les usagers de la forêt	Contrat forestier	O11	O1
GH4	Aménagement adapté des accès de la carrière de Meyney et Saute qui peut	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12	O1
GH5	Aménagement adapté des autres gîtes	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12 ; O13	O1
GH6	Informers les usagers des carrières	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12 ; O13	O1
GH7	Assurer si nécessaire la stabilité des carrières (gîtes à chauves-souris)	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12 ; O13	O1

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GH8	Mettre en place un accès raisonné des carrières	Charte Natura 2000	O11 ; O12 ; O13	O1
GH9	Réduire les traitements phyto-sanitaires	MAEC / Charte Natura 2000	O22	O2
GH10	Création de zones réservoir de biodiversité MAET 1	MAEC	O22	O2
GH11	Remplacer les désherbages chimiques par un désherbage mécanique	MAEC	O22	O2
GH12	Gérer/créer des sous-bois clairs Contrat forestier	Contrat forestier	O22	O2
GH13	Gérer/créer des clairières	Contrat forestier	O22	O2
GH14	Adapter les traitements vermifuges du bétail	Charte Natura 2000	O22	O2
GH15	Gestion des prairies par fauche tardive	MAET	O22	O2
GH16	Reconvertir des terres labourables en prairie	MAET	O23	O2
GH17	Création et gestion de bandes enherbées le long des lisières et linéaires boisées	MAET / Charte Natura 2000	O23	O2
GH18	Supprimer/Réduire les traitements phyto-sanitaires le long des linéaires boisés	Charte Natura 2000	O23	O2
GH19	Structurer les lisières forestières	Contrat forestier	O23	O2
GH20	Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par pâturage	Contrat ni agricole ni forestier	O22 ; O23	O2
GH21	Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par fauche	Contrat ni agricole ni forestier	O22 ; O23	O2
GH22	Ouverture de parcelles embroussaillées	MAEC	O22 ; O23	O2
GH23	Gérer les haies	MAEC	O24	O2
GH24	Gérer les arbres isolés	MAEC	O24	O2

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GH25	Planter et / ou renforcer des haies	Contrat ni agricole ni forestier	O24	O2
GH26	Limiter les coupes de parcelles boisées	Charte Natura 2000	O24	O2
SE1	Suivi des populations de chiroptères des carrières	Hors contrat	O31	O3
SE2	Suivi des conditions hygrométriques et thermiques à l'intérieur et l'extérieur des gites	Hors contrat	O32	O3
SE3	Suivi de l'évolution des habitats d'espèce sur le site	Hors contrat	O33	O3
VA1	Mise en place de sensibilisation	Hors contrat	O41	O4
ES1	Étudier l'entomofaune proie potentielle et consommée	Hors contrat	O21	O2
ES2	Détermination des habitats et territoires de chasse de la colonie de mise-bas (Murin de grande taille et Minioptere de Schreibers)	Hors contrat	O21	O2
ES3	Détermination des habitats et territoires de chasse dans le perimetre	Hors contrat	O21	O2
ES4	Réaliser une étude pour établir la composition du complexe « Murin de grande taille »	Hors contrat	O21	O2
<p><i>Légende : CT = action technique préparatoire GH = gestion des habitats ES = étude scientifique</i> <i>SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i></p>				

II. Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

- Gestion des habitats et espèces ;
- Suivi des évaluations d'incidences ;
- Suivis scientifiques ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Veille à la cohérence des politiques publiques ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

Ces missions structurent la suite du bilan (§A et suivants).

A. Gestion des habitats et espèces.

1. Contrat Natura 2000.

Tableau 4 : Contact pris lors de l'année 2019/2020.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 31/12/2020	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
PROSGR2	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire	Saint-Germain-La-Rivière	-	-	-	-
PROLUG1	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	-	2,38	-	-
PROSGR3	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire	Saint-Germain-La-Rivière	-	2	-	-
PROSGR4	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire	Saint-Germain-La-Rivière	-	12	-	-
PROSGR5	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire	Saint-Germain-La-Rivière	-	10,5	-	-

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 31/12/2020	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
PROSGR6	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire	Saint-Germain-La-Rivière	-	10,5	-	-
PROLAR2	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire	La Rivière	-	1,51	-	-
TOTAL PREVISIONNEL								0,00 €
<i>Légende : PRO = Propriétaire SGR = Saint-Germain-de-la-Rivière LUG = Lugon-et-l'Île-du-Carnay LAR = La Rivière</i>								

L'absence de résultat ici ne traduit pas la réalité de l'animation territoriale engagée sur le site. Plusieurs propriétaires ont été contactés mais sont toujours en réflexion quant à leur décision. Sept diagnostics de propriété attendent le retour des propriétaires ou le retour de la cave coopérative de Lugon.

Tableau 5 : Rappel des contrats en attente de validation depuis la mise en œuvre du DOCOB.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 31/12/2020	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
ASSXXX1	GH4	Mettre en protection les carrières prioritaires	En cours de finalisation	Villegouge	Accès de carrière	1	10%	10 000 €
ASSXXX1	GH6	Mise en place de panneaux d'information aux accès de carrières	En cours de finalisation	Villegouge	Accès de carrière	6	42%	2 000 €
PROLAR1	GH2	Créer ou maintenir des îlots de vieillissement	Négociation en cours	La Rivière	Chauves-souris forestières	8,73 ha	174%	17 460 €
PROLAR1	GH3	Mise en place de panneaux d'information pour les usagers de la forêt	Négociation en cours	La Rivière	Chauves-souris forestières	n-r	n-r	n-r
PROLAR1	GH5	Mettre en protection les carrières non prioritaires	En cours de finalisation	Saint-Aignan	Accès de carrière	1	125%	0 €

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 31/12/2020	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
PROLAR1	GH5	Mettre en protection les carrières non prioritaires	Négociation en cours	Saint-Germain-la-Rivière	Accès de carrière	2		20 000 €
PROLAR1	GH5	Mettre en protection les carrières non prioritaires	Négociation en cours	La Rivière	Accès de carrière	2		20 000 €
PROLAR1	GH6	Mise en place de panneaux d'information aux accès de carrières	Négociation en cours	-	Accès de carrière			10 000 €
PROLAR1	GH12	Gérer / créer des sous-bois clairs	Négociation en cours	Saint-Germain-de-la-Rivière / La Rivière / Saint Aignan	Zone de chasse	11,05 ha	55%	22 100 €
PROLAR1	GH13	Créer / restaurer des clairières	Négociation en cours	La Rivière / Saint Aignan	Zone de chasse	1,37 ha	137%	8 000 €
PROLAR1	GH19	Structurer les lisières	Négociation en cours	La Rivière	Corridor de déplacement et zone de chasse	200 m	10%	3 000 €
PROLAR1	GH25	Planter ou renforcer les haies existantes et entretien	Négociation en cours	Saint-Germain-de-la-Rivière / La Rivière / Saint Aignan	Corridor de déplacement	600 ml	30%	5 320 €
TOTAL PREVISIONNEL								117 880 €
<i>Légende :</i> PRO = Propriétaire ASS = Association SGR = SaintGermain-de-la-Rivière LUG = Lugon-et-l'Île-du-Carnay LAR = La Rivière								

Tableau 6 : Rappel des contrats concrétisés lors des différentes phase d'animation

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 31/12/2020	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% de réalisation de l'objectif	Subvention engagée
Rappel des actions antérieures								
PROSGR1	GH2	Créer ou maintenir des îlots de vieillissement	Finalisé (2011)	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	0,6 ha	12%	1 000 €
PROSGR1	GH12	Gérer / créer des sous-bois clairs	Finalisé (2011)	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	1,9 ha	10%	3 600 €
PROSGR1	GH13	Créer / restaurer des clairières	Finalisé (2011)	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	0,1ha	1%	
AGRSGR1	GH25	Planter ou renforcer les haies existantes et entretien	Finalisé (2011)	Villegouge	Corridor de déplacement	300 ml	15%	1 500 €
ASSXXX1	GH21	Ouverture des vignes abandonnées et entretien par fauche	Finalisé (2015)	Villegouge	Vignes/prairie	1,4 ha	35%	5 350 €
TOTAL :								11 450,00 €
<i>Légende :</i> PRO = Propriétaire ASS = Association SGR = SaintGermain-de-la-Rivière LUG = Lugon-et-l'Île-du-Carnay LAR = La Rivière								

2. Mesures agroenvironnementales.

Tableau 7 : Panel d'exploitations interrogées pour la mise en œuvre possible de MAEC.

Nombre d'exploitants démarchés	Nombre de parcelles démarchées	Surface démarchée	% de la surface agricole du site	% de la surface viticole du site
5	54	49,33	8,50%	12,35

Cinq viticulteurs présents sur les palus de Lugon et Saint-Germain-la-Rivière étaient intéressés pour réaliser un diagnostic dans le cadre de la mise en place potentielle de MAEC sur leurs exploitations. Sachant qu'en 2020, aucun nouvel engagement en MAEC n'était possible, car la nouvelle programmation de la PAC n'était pas encore validée (décision de la CRAEC), les exploitants ont été mis en attente. Les surfaces n'ont donc pour le moment pas été diagnostiquées. Un retour cartographique de la cave coopérative de Lugon est également en attente.

Tableau 8 : Bilan de l'enquête sur la mise en œuvre de MAEC.

Rappel du nombre d'exploitants démarchés	Nombre d'exploitants intéressés	Nombre de parcelles	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface agricole du site	% de la surface viticole du site
5	En cours de positionnement	-	-	-	-	-

Tableau 9 : Diagnostic d'exploitation entreprise en 2019-2020.

Exploitation ou propriétaire	Nombre de parcelles	Type de milieux	Surface	% de la surface agricole du site
-	-	-	-	

Tableau 10 : Rappel des MAEC en attente de concrétisation depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/12/2020	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
AGRLAR1	AL01	Lutte biologique	Non engagé	La rivière	Viticulture	67,85 ha		7 318,00 €
TOTAL PREVISIONNEL								7 318,00 €
<i>Légende : AGR = Agriculteur ASS = Association</i>								

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/12/2020	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
<i>SGR = SaintGermain-de-la-Rivière LUG = Lugon-et-l'Isle-du-Carnay LAR = La Rivière</i>								

Un agriculteur dépose tous les ans depuis 2017 cette mesure de lutte biologique. Depuis le début, cette mesure lui est refusée car au moins 70% de l'exploitation devaient être engagés. Depuis 2020, plus de 90% de la SAU de l'exploitation est engagée en confusion sexuelle, cependant la Commission régionale agro-environnementale et climatique n'acceptait aucun nouvel engagement.

Tableau 11 : Bilan des MAEC proposées et mises en œuvre sur le territoire depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB.

Identifiant	Période de contractualisation	Code PAEC	Actions	Surface, nombre ou linéaire potentielle engageable	Surface engagée (ha) ou linéaire (ml)	Habitats visés	% de la surface agricole du site	% de la surface viticole du site	Subvention
AGRSGR1	2011-2015	GH9	Réduire les traitements phytosanitaires	16 ha	16 ha	Viticulture			14 720,00 €
<i>Légende : AGR = Agriculteur ASS = Association SGR = SaintGermain-de-la-Rivière LUG = Lugon-et-l'Isle-du-Carnay LAR = La Rivière</i>									

3. Charte Natura 2000.

Tableau 12 : Bilan du nombre de contacts démarchés pour signer la charte Natura 200 en 2019-2020.

Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Surface démarchée	% du nombre total de parcelles sur le site	% de la surface totale du site
Propriétaire	7	49,33	1,57%	8,50%
Acteur socio-économique	9	-	-	-

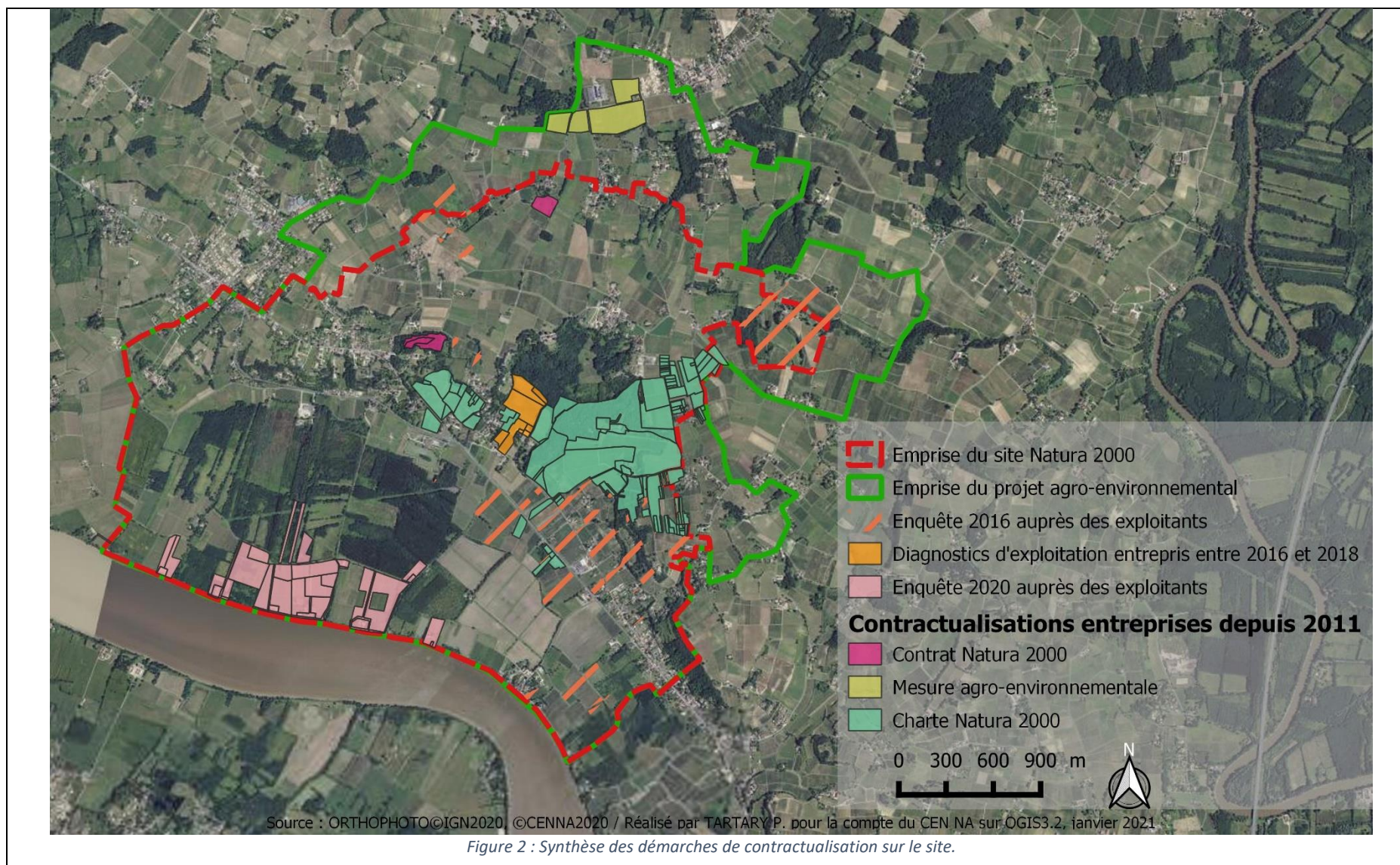
Tableau 13 : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 en 2019-2020.

Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% du nombre total de parcelles sur le site	% de la surface totale du site
Propriétaire	7	-	-	-	-	-
Acteur socio-économique	9	-	-	-	-	-

Tableau 14 : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000.

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
AGRVIL1	2014-2019	Saint Germain la Rivière Villegouge	Vignes	Activité viticoles Activité agricole	7,7 ha
ASSXXX1	2013-2018	-	-	Activité naturaliste	-
COL1	2014-2019	-	-	Collectivité territoriale	-
COL2	2014-2019	-	-	Collectivité territoriale	-
COL3	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
COL4	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
AGRLAR1	2018-2023	La Rivière	Gîtes à chiroptères Bâti et jardins Ponts Milieux forestiers Formations arborées hors forêts Formations herbeuses Vignes	Activité viticole	97 ha

4. Synthèse cartographique des actions de contractualisation



B. Suivi des évaluations d'incidences.*Tableau 15 : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site.*

Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
-	-	-	-	-	-	-
Rappel projet antérieur						
Projet 1	Déclaration	Soutènement de carrières	Villegouge	-	-	Favorable suite aux adaptations
Projet 2	Amiable	Fermeture de carrières	La Rivière	-	-	Favorables suite aux adaptations
Projet 3	Amiable	Dépôt de déchets sauvages	Villegouge	0,3 ha	0,03%	-
Projet 4	Déclaration simplifiée	Construction d'une maison individuelle	La Rivière	92 m ²	≈ 0%	Favorable
Projet 5	Déclaration	Primo boisement sur prairie	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	22 ha	2%	Favorables suite aux adaptations

C. Suivis scientifiques.

1 Résultats des comptages de l'année.

Pour évaluer l'état de conservation des populations de chauves-souris au niveau de la carrière souterraine de Meyney, l'Etat a financé la tenue de suivi populationnel annuel pour les trois prochaines années. En 2020, le Groupe chiroptère d'Aquitaine a réalisé ces suivis. Le suivi s'est tenu le 29 mai et le 26 juin 2020. Les résultats bruts sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Observations de chauves-souris dans le cadre des inventaires de cavités (Photo : GCA, 2020).

Nom d'espèce	Nom latin	Commune	Département	Date	Nombre	Observateurs	Observation
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Villegouge	33	29-mai-20	3 individus	Thomas RUYS Gaelle VIVES Emilie LOUTFI	comptage une heure après le coucher du soleil, dans la cavité
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Villegouge	33	29-mai-20	Environ 163 juvéniles, 1 essaim	Thomas RUYS Gaelle VIVES Emilie LOUTFI	comptage une heure après le coucher du soleil, dans la cavité
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Villegouge	33	26-juin-20	Estimation à 400 juvéniles. 1 essaim	Emilie LOUTFI Magali ARGAUD	comptage une heure après le coucher du soleil, dans la cavité
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Villegouge	33	26-juin-20	2 cadavres. 12 individus autour de la colonie de Minioptères. Quelques individus en vol, des jeunes de Grand murin volant.	Emilie LOUTFI Magali ARGAUD	comptage une heure après le coucher du soleil, dans la cavité



2 Analyse des résultats sur la période 2008/2020.

Le nombre de jeunes observés pour le minioptère de Schreibers et le grand murin est faible par rapport aux années antérieures et notamment de l'année 2008. La population reproductrice sur le site a chuté d'un facteur 10 pour ces deux espèces. Globalement, ces observations locales sont corroborées au niveau national par le MNHN au travers des enregistrements d'ultrasons sur les zones de chasse.

Pour le moment, les raisons de cette chute des populations ne sont pas clairement identifiées. Plusieurs facteurs peuvent être inférés et généralement la modification des paysages et la baisse de la ressource alimentaire sont deux éléments couramment avancés comme variables explicatives (BAS & al, 2020¹).

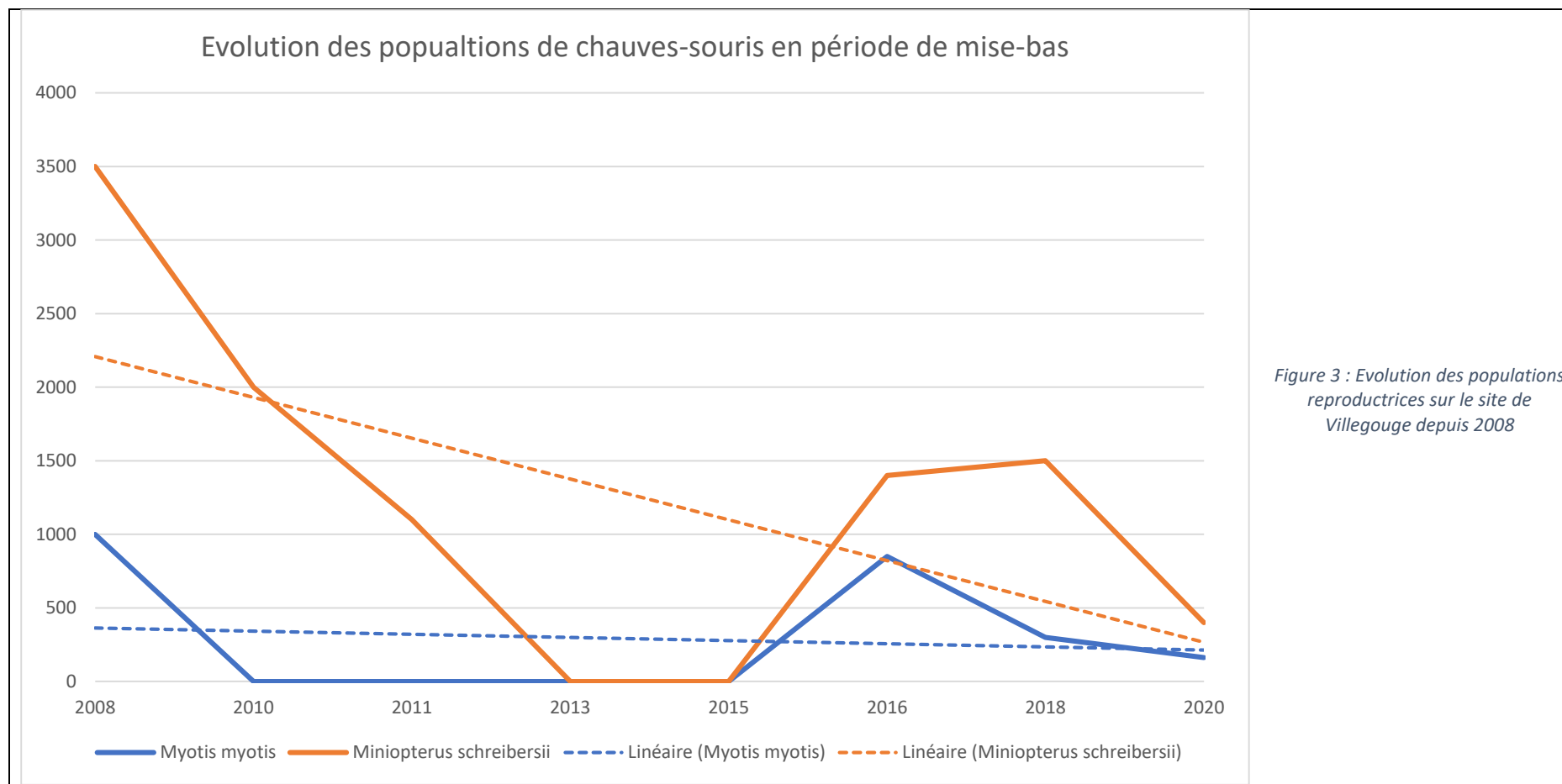


Figure 3 : Evolution des populations reproductrices sur le site de Villegouge depuis 2008

¹ Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

D. Information, communication et sensibilisation.

Pour permettre un accès rapide des éléments constitutifs du site, le CEN Nouvelle-Aquitaine a proposé une nouvelle page web de présentation du site Natura 2000. Cette page est maintenant uniformisée à l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 animés par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Plus adaptée aux exigences du moment en matière de sites internet, cette page intègre de nouvelles rubriques et permet de :

- Suivre toutes les actualités du site ;
- S'informer sur le réseau Natura 2000 ;
- Découvrir le site des carrières souterraines de Villegouge (cartographie, habitats naturels, espèces) ;
- Découvrir les outils de gestion disponibles pour restaurer les milieux ;
- S'informer sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et trouver toutes les ressources nécessaires à l'instruction du projet ;
- Télécharger les documents de référence concernant le site ;
- Contacter l'animateur.



Il est important de noter que ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Le site est opérationnel depuis début 2021 peut être visité à l'adresse suivante : <https://carrieres-souterraines-villegouge.fr/>

Parallèlement, une newsletter semestrielle sera diffusée par mail à l'ensemble des collectivités et aux propriétaires ayant laissé leur adresse mail. La réalisation de ces newsletters a pris un peu de retard par rapport au prévisionnel affiché. Elles seront réalisées dans les plus brefs délais.

E. Veille à la cohérence des politiques publiques.

L'année 2019/2020 a été particulière de ce point de vue au regard des élections municipales. La mise en place des nouvelles équipes municipales pour engager des rencontres avec les différents exécutifs des collectivités locales a été privilégié. Dans le même temps, le contexte sanitaire a aussi ralenti le cycle de rencontres. Considérant ces deux points, l'articulation avec les différentes politiques publiques n'a donc pas pu être pleinement engagé sur la période du présent rapport. Ce point sera d'autant plus engagé sur les deux prochaines années.

Tableau 17 : Rencontres engagées avec les collectivités locales depuis la mise en œuvre de l'animation Natura 2000

Tranche d'animation	Date	Commune	Interlocuteur	Thématique	Résultat
2019/2020	-	-	-	-	-
Rappel des rencontres engagées sur les tranches d'animation antérieures					
2016/2018	n.c	Villegouge	Mme le Maire	Dépôt de déchets à Meyney	Fermeture et remise en état du site
	30/10/2017	Lugon-et-l'île-du-Carnay	M. l'adjoint à l'urbanisme	Proposition de signature de la Charte	Signature de la Charte
	13/11/2017	La Rivière	Conseil Municipal	Présentation de Natura 2000 Proposition de signature de la Charte	Echange renforcé avec la commune Signature de la Charte
2011/2014	n.c	Villegouge	Mme le Maire	Présentation	-
	n.c	Saint Germain la Rivière	M le Maire	Présentation	Signature de Charte
	n.c	Communauté de communes du Fronsadais	M le vice président à l'environnement	Présentation	Signature de Charte

F. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

Date	Interlocuteur	Thématique
30/01/2020	DDTM de la Gironde	Réunion de lancement de l'animation ; Attendu de l'animation
13/03/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement sur la mise en œuvre des MAEC
31/03/2020	DDTM de la Gironde	Réorientation de la mise en œuvre des MAEC
08/04/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
05/05/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
12/05/2020	Chambre d'agriculture	Point de coordination technique
14/05/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
18/08/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
24/08/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
03/09/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement technique et suivi financier
08/10/2020	Chambre d'agriculture	Point de coordination technique
13/11/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement technique et suivi financier
30/11/2020	Membres du COPIL	Organisation, tenu animation en visioconférence du COPIL du site et rédaction du compte-rendu.
18/12/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement

Tableau XVIII : Liste des rencontres autour de la gouvernance et de la gestion administrative et financière du site.

G. Saisie sous le logiciel SIN2.

L'application SIN2 apporte à l'ensemble des utilisateurs une **base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000**. Ce système d'information **améliore et enrichit les échanges de données** entre les différents acteurs du réseau, tout au long de la vie d'un site.

Les **opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, et les services déconcentrés de l'Etat renseignent les données** issues de la gestion administrative et technique des sites Natura 2000.

La mise à jour des données du site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge sous l'application SIN 2 a été finalisé par l'animateur le 28 octobre 2020 pour cette année.

H. Versement des données au système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel.

Le système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) est un dispositif partenarial entre le ministère chargé de l'environnement, l'Office français de la biodiversité, le Muséum national d'Histoire naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés, les services déconcentrés de l'État. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Au travers de son outil de centralisation des données (Kollect), le CEN Nouvelle-Aquitaine verse automatiquement ses observations naturalistes aux plateformes régionales du SINP : l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV) et l'Observatoire de la faune en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA). Les données sont ensuite remontées au niveau national.

III. Dynamique territoriale.

A. Relevant du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre du développement de sa stratégie d'intervention sur les milieux naturels et des objectifs confiés par la Région au travers de la feuille de route régionale Neo Terra, le CEN Nouvelle Aquitaine a ciblé une partie du territoire Natura 2000 comme prioritaire au titre de l'acquisition des milieux naturels, des agrosystèmes pastoraux et des milieux à chauves-souris. Trois entités sont définies sur le secteur et font l'objet d'une animation foncière avec la participation de la SAFER.

Cette démarche foncière a par exemple permis d'acquérir plusieurs parcelles au niveau de la carrière de Meyney (signature de l'acte notarié en décembre 2020) ; carrière d'intérêt international pour les populations de chauve-souris présentes.

De plus, l'ensemble foncier pourrait être complété par la négociation d'un bail sur les parcelles restantes. Cela pourrait permettre au CEN Nouvelle-Aquitaine de déposer un contrat Natura 2000 de mise en protection de cette entrée de carrière.

CONCLUSION

Cette année a été marquée par plusieurs événements ayant particulièrement compliqué la mise en œuvre de l'animation sur le site. Il s'agit :

- de la crise sanitaire ayant fortement limité les rencontres avec les différents usagers du site ;
- des élections municipales ayant influé sur les plannings de mise en œuvre des rencontres auprès des équipes municipales ;
- des négociations relatives à la mise en œuvre de la Politique agricole commune ayant ralenti la contractualisation dans le domaine des mesures agro-environnementales ;

Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture de la Gironde et le CEN Nouvelle-Aquitaine ont tout de même engagé des actions d'enquête et de prise de contact avec différents interlocuteurs du site pour aboutir à la réalisation de diagnostics d'exploitations ou de propriétés dans la cours de l'année 2021.

Les perspectives pour l'année prochaine (2021), validées en comité de pilotage (novembre 2020), porteront sur :

- la prise de contact élargie auprès de toutes les collectivités du site dans le respect des gestes barrières ;
- la poursuite des démarches de diagnostics d'exploitations (dans l'optique de la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques de 2022) et des démarches de diagnostics de propriétés (dans la perspective de la contractualisation des contrats Natura 2000 de 2022 et la signature de Charte Natura 2000) ;
- l'appui aux démarches du territoire dans le cadre de l'émergence de plans locaux d'urbanisme ou de révision des schémas de cohérence territoriale, etc. ;
- la réflexion sur la nécessité de mener des inventaires complémentaires sur des espèces (loutre d'Europe, cuivré des marais,..) non pris en compte pour le moment dans le document d'objectifs du site ;
- la réalisation d'animation foncière par le CEN Nouvelle-Aquitaine sur les secteurs à enjeux du site en articulation avec l'animation du site et avec le soutien des partenaires locaux. Cette action s'inscrit dans le cadre du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine (Néo Terra).

Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000

Nom officiel du site Natura 2000 :	Carrières souterraines de Villegouge	Numéro officiel du site Nature 2000 :	FR 7200705
Date de transmission de la ZSC :	30 septembre 2014	Date de l'arrêté de la ZSC :	11 juillet 2016
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :	oui / <input checked="" type="checkbox"/> non	Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	<input checked="" type="checkbox"/> oui / non
Région de localisation du site Nature 2000 :	Aquitaine	Département de localisation du site Natura 2000 :	Gironde (33)
Date de mise à jour du FSD :	08 novembre 2016	Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	960 ha
Préfet coordinateur :	Préfet de Gironde	Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :	Préfet de Gironde
Structure porteuse :	Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde	Animateur :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine
Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :	-		
Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :	1303- Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>		
	1304- Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		
	1308- Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>		
	1310- Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>		
	1321- Murin à oreille échanquée <i>Myotis emarginatus</i>		
	1323- Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>		
	1324- Grand Murin <i>Myotis myotis</i>		

Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL



PREFECTURE DE LA GIRONDE

Arrêté du 13 OCT. 2011

Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du Site Natura 2000 "Carrières souterraines de Villegouge FR720705"

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ;
VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage ;
VU la décision de la commission européenne du 07 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique et dans laquelle figure le Site Natura 2000 "Carrières souterraines de Villegouge FR720705",
VU l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Carrières souterraines de Villegouge en zone spéciale de conservation,
VU l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ;
VU l'arrêté en date du 07 juillet 2011 validant le document d'objectifs et notamment son nouveau périmètre,
CONSIDÉRANT la réunion du 10 décembre 2010 au cours de laquelle les collectivités se sont prononcées pour une présidence de l'Etat pour la première phase d'animation de trois ans,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation n° FR720705 « Carrières souterraines de Villegouge ».

Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :

Représentant des collectivités territoriales et leurs groupements :

Le Président du Conseil régional ou son représentant
Le Président du Conseil général ou son représentant
Les maires des communes concernées ou leurs représentants : Villegouge, Saint Aignan, Saint Germain de la rivière, la Rivière, Lugon et l'Isle du Carnay
Le Président de la Communauté de Communes du canton de Fronsac
Le Président du Pays Libournais ou son représentant

Représentant des organisations socio-professionnelles et des usagers :

Le Président de la Chambre d'agriculture de la Gironde ou son représentant
Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant
Le Président du CRPF ou son représentant

Le Président du syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
Le Président du comité départemental du tourisme ou son représentant
Le Président du comité départemental de spéléologie de Gironde ou son représentant
Le Président de la LPO ou son représentant
Le Président de la SEPANSO ou son représentant

Représentant des administrations et des établissements publics de l'Etat :

Le préfet de la Gironde ou son représentant
Le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Aquitaine ou son représentant
Le directeur départemental des territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant
Le délégué régional de l'Agence de Services et de Paiement

Personnalités qualifiées :

Le président du Groupe Chiroptères Aquitaine (G.C.A.)
Le président du Conservatoire régional des espaces naturels ou son représentant
Le président du Conseil Scientifique régional du patrimoine et des espaces naturels ou son représentant
Le président du conservatoire botanique Sud Atlantique
Le président de la cave des producteurs de Lugon ou son représentant

Propriétaires

Monsieur Gérard De Taffin, 33141 Villegouge
Monsieur Hubert Dumas de la Roque, 33240 Saint Germain la Rivière
Madame Anne-Marie Nicaud, 33141 Villegouge
Madame Mireille Boissard, 33133 Galgon

Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit à l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 13 OCT. 2011

Préfecture
Le Secrétaire Général

Mireille BOISSARD

Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation

30 juillet 2016 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 5 sur 146

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation
du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1612371A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,
Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels
ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;
Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième
actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;
Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3,
R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;
Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et
de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau
écologique européen Natura 2000 ;
Vu l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone
spéciale de conservation) ;
Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté abroge et remplace la carte annexée à l'arrêté du
21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de
conservation) FR 7200705. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Gironde sur une partie du
territoire des communes suivantes : Lugon-et-l'Île-du-Carnay, Rivière, Saint-Aignan, Saint-Germain-de-la-Rivière,
Villegouge.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent
arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à
l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone
spéciale de conservation).

Art. 3. – La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de
flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de Gironde dans les mairies des communes
situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de
l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Art. 4. – Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié
au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de l'eau
et de la biodiversité,*
F. MITTEAULT



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org



Site Sainte-Gence : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
tél. 05 55 03 29 07
saint-gence@cen-na.org

Site de Billère : 28, route de Bayonne - 64140 Billère
tél. 05 59 32 65 19
billere@cen-na.org

Site de Poitiers : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers
tél. 05 49 50 42 59
poitiers@cen-na.org

avec le concours financier de

